



AGGLOMÉRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2025



Délibération N°CA/25-36

Budget annexe CIAS MAD - Budget primitif 2026

Date de convocation :
28/11/2025

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 14

Les membres du Conseil d'administration, se sont réunis lors de la séance du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, 12 rue de la Mare à Jouy, 27120 Douains, sous la Présidence de Madame Pieternella COLOMBE, le 4 décembre 2025 à 17h30.

Etaient présents :

Frédéric DUCHÉ, Geneviève CAROF, Pieternella COLOMBE, Catherine DELALANDE, Annick DELOUZE, Yves ETIENNE, Pascal LEHONGRE, Stéphanie BARDIN, Philippe CLERY-MELIN, Jan-Cédric HANSEN, Nicole LELARGE, Béatrice MOREAU, Chantal SIMONETTI,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Catherine GIBERT à Nicole LELARGE,

Absents :

Evelyne HORNAERT, Jocelyne RIDARD, Gilles ROYER, Paul NOQUET, Guy BURETTE, Rémi FERREIRA, Catherine MIKLARZ, Martine VANTREESE, Sophie AROUET, Sylvie GOULAY, Céline MIRAUX,

Secrétaire de séance : Mari FASSI

Le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L.2312-1 et L.5211-10 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération n° CC/17-269 du 28 septembre 2017, portant création du centre intercommunal d'action sociale de SNA ;

Vu la délibération CA/25-27 du 8 octobre 2025 relative au rapport d'orientations budgétaires 2026 ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'adopter le Budget primitif 2026 du budget annexe Maintien à domicile du CIAS arrêté à la somme de :

Section de fonctionnement : 3 435 530,00 €

Section d'investissement : 46 000,00 €

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet sna27.fr et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Signé électroniquement par :
Pour la Présidente, par délégation

La Vice-Présidente

Pieterella COLOMBE
Pieterella COLOMBE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ETABLISSEMENT DE
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CIAS - SERVICE AIDE A DOMICILE

Numéro SIRET : 20007677600026

POSTE COMPTABLE SGC DES ANDELYS

ETABLISSEMENTS
PUBLICS SOCIAUX
et MEDICO - SOCIAUX

M22

Budget primitif
Voté par nature

BUDGET : CIAS - SERVICE AIDE A DOMICILE

ANNEE 2026

N° DE FINESS 270028459

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante							
	ACHATS							
6023	ALIMENTATION	32.64	1 000.00					
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	187.99	1 000.00		1 000.00	1 000.00		1 000.00
60612	ENERGIE -ELECTRICITE	1 261.86	1 000.00		1 000.00	1 000.00		1 000.00
60621	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	285.91	3 600.00		7 200.00	7 200.00		7 200.00
60622	PRODUITS D' ENTRETIEN	135.90	150.00		250.00	250.00		250.00
60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	813.24	875.00		875.00	875.00		875.00
6063	ALIMENTATION		768.93		700.00	700.00		700.00
6068	AUTRES ACHATS NON STOCKES MATIERES ET FOU	9 252.29	8 700.00		10 600.00	10 600.00		10 600.00
	SERVICES EXTERIEURS							
61128	Autres prestations à caractère médico-social	3 010.00	15 200.00		8 060.00	8 060.00		8 060.00
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	108 410.89	125 000.00		123 600.00	123 600.00		123 600.00
6257	RECEPTIONS	671.18			1 000.00	1 000.00		1 000.00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	316.44	2 000.00		2 000.00	2 000.00		2 000.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	29 100.00	23 000.00		29 000.00	29 000.00		29 000.00
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	38 932.18	5 500.00		9 500.00	9 500.00		9 500.00
6288	AUTRES	8 945.00	12 200.00		14 000.00	14 000.00		14 000.00
TOTAL	GROUPE I	201 355.52	199 993.93		208 785.00	208 785.00		208 785.00

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	II. Dépenses afférentes au personnel							
6218	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	367 415.72	202 000.00					
6331	Versement mobilité	15 366.00	16 015.00		16 920.00	16 920.00		16 920.00
6332	ALLOCATION LOGEMENT	10 860.00	10 680.00		11 280.00	11 280.00		11 280.00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	1 249 097.15	1 245 560.00		1 174 535.00	1 174 535.00		1 174 535.00
64112	NBI - SUP FAM - IND RES	24 496.68	24 255.00		24 455.00	24 455.00		24 455.00
641182	Complément de traitement indiciaire (CTI)	131 252.12	131 090.00		131 075.00	131 075.00		131 075.00
641188	AUTRES	226 674.14	202 980.00		190 245.00	190 245.00		190 245.00
64131	REMUNERATION PRINCIPALE	619 103.22	628 920.00		791 625.00	791 625.00		791 625.00
641382	Complément de traitement indiciaire (CTI)	72 920.62	67 760.00		83 605.00	83 605.00		83 605.00
641388	AUTRES	103 525.14	109 550.00		125 705.00	125 705.00		125 705.00
64511	COTISATIONS URSSAF	153 968.00	171 335.00		166 460.00	166 460.00		166 460.00
64513	COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	151 482.54	172 206.00		176 505.00	176 505.00		176 505.00
64514	COTISATIONS ASSEDIC	32 304.00	31 620.00		38 820.00	38 820.00		38 820.00
64518	COTISATIONS AUT. ORG. SOCIAUX	44 429.83	44 035.00		46 830.00	46 830.00		46 830.00
6473	ALLOCATIONS CHOMAGE	1 225.92	15 000.00		9 500.00	9 500.00		9 500.00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	6 969.00	7 000.00		7 000.00	7 000.00		7 000.00
64784	OEUVRES SOCIALES	21 049.00	26 000.00		25 000.00	25 000.00		25 000.00
TOTAL	GRUPE II	3 232 139.08	3 106 006.00		3 019 560.00	3 019 560.00		3 019 560.00

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	III. Dépenses afférentes à la structure							
61528	AUTRES	1 988.10	3 000.00		8 060.00	8 060.00		8 060.00
61558	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES	1 247.65	2 800.00		4 000.00	4 000.00		4 000.00
61561	INFORMATIQUE	18 474.80	14 800.00		20 310.00	20 310.00		20 310.00
6161	MULTIRISQUES	2 087.80	1 920.00		1 400.00	1 400.00		1 400.00
6162	ASSURANCE DOMMAGE CONSTRUCTION	809.73						
6163	ASSURANCE TRANSPORT	7 434.77	1 650.00		1 700.00	1 700.00		1 700.00
6165	RESPONSABILITE CIVILE		2 100.00		1 700.00	1 700.00		1 700.00
61681	Assurance maladie, maternité et accident du trava	65 652.03	66 000.00		105 000.00	105 000.00		105 000.00
61688	Autres risques		660.00		550.00	550.00		550.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS		6 000.00		6 000.00	6 000.00		6 000.00
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUE		6 000.00		5 000.00	5 000.00		5 000.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	230.23	100.00		300.00	300.00		300.00
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	776.28			160.00	160.00		160.00
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
6542	CREANCES ETEINTES		12 769.42					
6588	AUTRES	2.82	10.00		5.00	5.00		5.00
	CHARGES FINANCIERES							
	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	2 977.16	7 000.00		7 000.00	7 000.00		7 000.00
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPREC., PROVISIO							
68111	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 180.00	30 391.00		8 000.00	8 000.00		8 000.00
68112	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 474.83			30 000.00	30 000.00		30 000.00
TOTAL	GROUPE III	120 336.20	155 200.42		199 185.00	199 185.00		199 185.00
	TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	3 553 830.80	3 461 200.35		3 427 530.00	3 427 530.00		3 427 530.00
002	Déficit d'exploitation reporté							
005	Amortissements comptables excédentaires différés							
006	Excédent d'exploitation prévisionnel de l'exercic				8 000.00	8 000.00		8 000.00

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
	TOTAL EQUILIBRE	3 553 830.80	3 461 200.35		3 435 530.00	3 435 530.00		3 435 530.00

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -2- RECETTES

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	I. Produits de la tarification							
733141	SAAD ET SAD - Tarif horaire	1 101 989.36	1 368 000.00		1 419 638.00	1 419 638.00		1 419 638.00
733141	SAAD ET SAD - Bonification horaire (dotation comp	229 126.28			180 000.00	180 000.00		180 000.00
733241	SAAD ET SAD - Tarif horaire	263 743.66	252 000.00		191 333.00	191 333.00		191 333.00
73412	SAAD (serv.d'aide et d'accompagnement à domicile)	552 881.92	575 000.00		847 563.00	847 563.00		847 563.00
73421	SAAD ET SAD	28 459.12	30 000.00		30 000.00	30 000.00		30 000.00
7348	AUTRES SECTEURS	26 495.07	30 000.00		50 000.00	50 000.00		50 000.00
TOTAL	GROUPE I	2 202 695.41	2 255 000.00		2 718 534.00	2 718 534.00		2 718 534.00

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -2- RECETTES

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	II. Autres produits relatifs à l'exploitation							
747	FONDS A ENGAGER	736 000.00	931 935.24		567 991.00	567 991.00		567 991.00
7488	AUTRES	126 163.70	6 000.00		6 000.00	6 000.00		6 000.00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURAN	4.63	10.00		5.00	5.00		5.00
6419	REMBOURSEMENT S/REM. PERSONNEL NON MEDI	196 401.26	53 000.00		120 000.00	120 000.00		120 000.00
6459	REM.S/CHARGES DE SECURITE SOC.ET PREVOYA	4 379.64						
TOTAL	GROUPE II	1 062 949.23	990 945.24		693 996.00	693 996.00		693 996.00
Groupe	III. Produits financiers produits non encaissabl							
	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
7718	AUTRES	1 837.34						
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	2 210.14						
777	QUOTE-PART DES SUB. D'INV. VIREES AU RESULT.DE				23 000.00	23 000.00		23 000.00
	AUTRES PRODUITS							
TOTAL	GROUPE III	4 047.48			23 000.00	23 000.00		23 000.00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		3 269 692.12	3 245 945.24		3 435 530.00	3 435 530.00		3 435 530.00
002	Excédent d'exploitation reporté	499 393.79	215 255.11					
005	Amortissements comptables déficitaires différés							
006	Déficit d'exploitation prévisionnel de l'exercice							

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -2- RECETTES

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
	TOTAL EQUILIBRE	3 769 085.91	3 461 200.35		3 435 530.00	3 435 530.00		3 435 530.00

III - VOTE DU BUDGET

B - INVESTISSEMENT -1- EMPLOIS

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
13988	Réductions des fonds propres, reprise sur apports AUTRES SUBVENTIONS(non budgétaire)			23 000.00
2051	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	4 210.12	950.00	1 000.00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		3 500.00	7 000.00
2184	MOBILIER	4 129.23	400.00	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		62 049.37	
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	44 552.96		15 000.00
TOTAL		52 892.31	66 899.37	46 000.00
001	Déficit d'investissement reporté			
004	Amortissements comptables excédentaires différés			
003	Excédent prévisionnel d'investissement			
TOTAL GENERAL DES EMPLOIS		52 892.31	66 899.37	46 000.00

III - VOTE DU BUDGET

B - INVESTISSEMENT -2- RESSOURCES

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
10222	Augmentation des fonds propres F.C.T.V.A.	1 426.36	600.00	
	Autres			
2805	CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES,MARQUES et procé	5 180.00	8 005.00	8 000.00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	1 959.00	10 870.00	11 000.00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	9 504.00	9 504.00	7 000.00
28184	MOBILIER	852.83	1 088.00	500.00
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 159.00	1 159.00	11 500.00
	TOTAL	20 081.19	31 226.00	38 000.00
001	Excédent d'investissement reporté	51 100.94	18 289.82	
004	Amortissements comptables déficitaires différés			
007	Déficit prévisionnel d'investissement			8 000.00
	TOTAL GENERAL	71 182.13	49 515.82	46 000.00

DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DES BUDGETS SOUMIS A LANOMENCLATURE M22

NA = NON AMORTISSABLE

Compte	Libellé	Durée d'amortissement	Exemples de dépenses	Compte d'amortissement associé
	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur (article R. 2321-1 du CGCT : 500€ HT	1		28...
2011	Frais de constitution	1		28011
2012	Frais de réorganisation	1		28012
2013	Frais d'évaluation	1		28013
2031	Frais d'études non suivi de réalisation	5		28031
2032	Frais recherche et développement	3		28032
2033	Frais d'insertion	3		28033
204	Contributions aux investissements commun	15		2804
205	Concessions droits similaires brevets	2	Logiciel de gestion	2805
205	Concessions droits similaires brevets	3	Logiciels spécifiques	2805
205	Concessions droits similaires brevets	5	Logiciels métier	2805
2135	Instal gales agenct amégts const	15		28135
2141	Construct sur sol autrui bats publics	NA		28141
2145	Const sol autrui instal agenct amégat	NA		28145
2151	Instal complexes spécial	20		28151
2153	Instal à caractère spécif	15		28153
2154	Matériel et outillage	10		28154
2181	Installations générales agencement aménagements divers	5		28181

Compte	Libellé	Durée d'amortissement	Exemples de dépenses	Compte d'amortissement associé
2182	Mat de transport	5	Matériel de transport léger (voiture berline, scooter, vélo y compris électriques,...)	28182
2182	Mat de transport	7	Véhicules lourds >3,5T utilitaire	28182
2183	Mat bureau mat informatique	3	Ordinateurs (fixes et portables), imprimantes, tablettes, copieurs, scanners,	28183
2183	Mat bureau mat informatique	5	Serveurs et équipements réseaux périphériques et accessoires,...	28183
2184	Mobilier	5	Chaises, fauteuils de bureau	28184
2184	Mobilier	10	Bureaux, caissons, vestiaires, tables de réunion, armoires, vitrines, rayonnages, bornes d'accueil,... (tables, canapés, chaises, bancs, lits...)	28184
2188	Autres immobilisations corporelles	2	Téléphones portables	28188
2188	Autres immobilisations corporelles	5	Autres petit électroménager, aspirateurs, micro ondes....	28188
2188	Autres immobilisations corporelles	10	Equipement gros électro-ménagers,	28188

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		10,00	0,80	10,80	5,00	5,80	10,80
Adjoint administratif pal 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	1,00	0,80	1,80	1,00	0,80	1,80
Adjoint administratif terr.	C	4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	4,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		41,00	33,73	74,73	49,43	25,30	74,73
Agent social	C	22,00	25,46	47,46	24,16	23,30	47,46
Agent social principal 1 cl	C	13,00	2,25	15,25	13,25	2,00	15,25
Agent social principal 2 cl	C	6,00	6,02	12,02	12,02	0,00	12,02
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		1,00	0,40	1,40	1,00	0,40	1,40
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Psychologue cl.N	A	0,00	0,40	0,40	0,00	0,40	0,40
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
GR_MED097		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		53,00	34,93	87,93	56,43	31,50	87,93

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1 ° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2 ° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CENTRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE - BP - 2026

IV – ANNEXE	
ARRETE ET SIGNATURES	

BUDGET ANNEXE MAINTIEN A DOMICILE

Nombre de membres en exercice... 25

Nombre de membres présents... 13

Nombre de suffrages exprimés... 14

VOTES :

Pour... 14

Contre... /

Abstentions... /

Date de convocation 28/11/25

Présenté par (1),

A DOUAINS ... le PRESIDENT ...

Délibéré par CiAS ... (2), réuni en session du 12/12/2025

A DOUAINS ... le du 12/12/2025

Les membres du CiAS ... (2),

Certifié exécutoire par Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/12/2025
et de la publication le 12/12/2025

A DOUAINS ... le 12/12/2025

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.